

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MATIGNON**

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 9 DECEMBRE 2015  
A 20 HEURES 30**

**ORDRE DU JOUR**

- ☞ Schéma Départemental de Coopération Intercommunal,
- ☞ Questions diverses.

L'an deux mille quinze, le neuf décembre à vingt heures trente, le conseil communautaire du Pays de Matignon, dûment convoqué, s'est réuni à la Maison de Développement Intercommunal de MATIGNON sous la présidence de Monsieur Arnaud LÉCUYER.

Etaient présents :

**FRÉHEL**

Mme MOISAN Michèle – Maire  
Mme BLINTZOWSKY Christiane  
M. GIRARD Jacques

**HÉNANBIHEN**

M. PAULET Daniel – Maire  
M. GAUTHIER Joseph  
Mme LEGOFF Candyène

**MATIGNON**

M. CARFANTAN Jean-René – Maire  
Mme BILY-LE GUYADER Hélène  
Mme GUYOMARD Véronique  
M. LÉBOUC Gervais

**PLÉBOULLE**

Mme CHERDEL Myriam – Maire  
M. DROUET Roger

**PLÉVENON**

Mme BELLARD Claudine – Maire  
Mme BURNOUF Joëlle

**RUCA**

M. PERCHE Dominique – Maire  
M. LAYEC Claude

**SAINT CAST LE GUILDO**

Mme ALLORY Josiane – Maire  
Mme BLANCHET Jacqueline  
M. HERVÉ Yves  
M. LANCELOT Christian  
Mme LECLERC Valérie  
M. MÉNARD Gilbert

**SAINT DENOUAL**

Mme SALOU Marie-Thérèse – Maire  
M. TRIHAN Gérard

**SAINT POTAN**

M. LÉCUYER Arnaud – Maire  
M. BERTRAND Pierre  
Mme HERVÉ Agnès

Etait absent représenté :

M. DROGUET Stéphan, conseiller communautaire de FRÉHEL, représenté par Mme MOISAN Michèle

Monsieur LANCELOT est nommé secrétaire de séance.

## QUESTION PRINCIPALE

### SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNAL

Le Président rappelle que les discussions sur ce point sont ouvertes depuis juin 2014. Il s'agit de voter ce soir sur le projet, ceci étant une étape et non un point final, la question du préfet étant : Etes-vous favorable ou défavorable au schéma ?

La carte du préfet propose 9 établissements publics de coopération intercommunale sur 30 aujourd'hui.

La moyenne actuelle est de 20 000 habitants par EPCI ; elle sera de 67 000 habitants demain selon le schéma proposé.

Le contexte est connu, cette carte ne correspond plus à ce qui peut être envisagé à présent par la Communauté de Communes de Matignon.

Un projet de délibération refusant le schéma a été vu en amont en réunion « Président et Vice-Présidents » et en bureau des maires.

L'avis défavorable préserve la communauté de communes de ses choix : Dinan Communauté ou Est Costarmoricain et l'unité du territoire, le projet avec Plancoët-Plélan étant désormais enterré.

Cela nous permet également d'avoir quelques semaines supplémentaires pour discuter.

Claude LAYEC indique que le projet de délibération est un « non » non argumenté, non justifié.

Le Président rappelle que c'est le strict minimum, pour l'instant le préfet n'en demande pas plus. Il est possible d'étayer en précisant les études en cours. L'argumentation est un souhait du préfet, ce n'est pas une obligation. Aujourd'hui nous sommes réunis pour répondre à sa question.

Christiane BLINTZOWSKY demande quelle est la suite d'un tel vote.

Le Président répond que les discussions continueront. Le préfet doit définir une nouvelle proposition le 31 mars 2016 au plus tard. Des discussions auront lieu à l'échelle de Dinan Agglomération et de l'Est Costarmoricain. Si c'est un rejet ce soir, la Commission Départementale de Coopération Intercommunale devra proposer un choix.

Christiane BLINTZOWSKY craint que la décision échappera aux communes si c'est la commission qui fait le choix.

Le Président précise qu'il ne veut pas que nous soyons les fossoyeurs du pays de Dinan. Il ne faut pas fermer la porte, il est nécessaire que Dinan Ville et Dinan communauté soient claires et se prononcent sur la date, la gouvernance et la place de la Dico dans la future entité. Souhaitent-ils accueillir la Communauté de Communes de Matignon et la Communauté de Communes de Plancoët Plélan au 1<sup>er</sup> janvier 2017 ? Le cas échéant, des études sont déjà faites (le SCOT, les études avec Plancoët Plélan). Selon le choix, il peut y avoir éclatement.

Christiane BLINTZOWSKY informe que ce qui va être décidé ce soir ne présage pas sur ce qui sera dit dans les conseils municipaux le 14 décembre prochain.

Michèle MOISAN trouve dommage que la Communauté de Communes se prononce avant les conseils municipaux.

Marie-Thérèse SALOU pense qu'il faut se laisser le temps pour rebattre les cartes et qu'il est nécessaire de poursuivre les discussions.

Candylène LEGOFF pense que s'il n'y pas de vote ce soir sur la direction prise, la situation sera très gênante en conseil municipal le 14 décembre.

Le Président rappelle que le choix à faire est un choix qui engage, il faut prendre le temps de la discussion et de ce fait se préserver des risques d'éclatement.

Roger DROUET pense que c'est aux communes de valider le choix de la Communauté de Communes.

Le Président répond par la négative, les communes pouvaient voter avant. Le vote des conseillers communautaires est un choix groupé, un choix d'unité.

Daniel PAULET intervient en rappelant le calendrier : 15 décembre 2015 date limite de consultation des communes et conseil communautaire. Si ce soir, nous votons uniquement « non » pour le schéma, le choix du futur territoire échappera aux élus communaux, ils n'auront plus la possibilité de se prononcer par la suite. Il rappelle les 2 études faites et estime que Dinan Communauté s'est prononcée de façon laconique, sans donner de date de fusion avec notre communauté de communes. Il cite Marguerite YOURCENAR « Il faut presque 1 coup de folie pour bâtir un destin ».

Yves HERVE pense également qu'il est nécessaire de motiver le refus du schéma qu'il ne juge pas cohérent. Il croit à la cohésion de la Communauté de Communes mais il appartient à chaque commune de prendre une décision en toute liberté. Il faudra bâtir quelque chose avec d'autres, ce n'est pas dramatique.

Il estime que nous devons imposer un calendrier à la DICO si nous prenons ce soir la décision d'attendre pour le vote du futur territoire.

Dominique PERCHE se demande ce qu'il se passera si les communes font un choix différent de celui de la Communauté de Communes.

Le Président précise que le Préfet va prendre en compte le territoire Matignon-Plancoët Plélan et l'ensemble des votes des conseils municipaux. S'il y a une majorité pour le schéma, celui-ci sera adopté. Il ne voit pas comment on peut voter pour le schéma ce soir. La fusion avec Plancoët Plélan ne se fera pas, cela est très clair.

Roger DROUET pense que le Préfet s'est piégé et nous a piégés. On est obligé de voter contre mais il est nécessaire d'argumenter.

Michèle MOISAN souhaite savoir si le schéma est obligatoirement applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2017. Si tel est le cas, pourquoi fixer une date à la DICO ?

Le Président précise qu'on ne peut pas imposer la date à la Communauté de Communes qui accueille. Il serait préférable que la DICO et Dinan donnent la date sans préalable de gouvernance. C'est bien à ces élus de prendre ces décisions.

La délibération de ce jour est un peu « sèche » il est vrai. Il est proposé de rajouter les études en cours.

Chaque commune est libre, en effet, mais pas forcément indépendante, nous avons une histoire.

Chaque maire proposera une délibération à son conseil ou prendra le modèle adressé par la Communauté de Communes.

En ce qui concerne le calendrier, nous sommes dans les clous du « calendrier » national.

Ce soir, ce n'est qu'une étape avant d'autres discussions. Il ne faut pas acter l'éclatement dès à présent.

Le vote de juillet 2016 concernera uniquement les communes pour le nouveau schéma qui aura été adopté par le préfet fin mars 2016.

Après discussions, le Président suggère une suspension de séance afin de proposer une nouvelle délibération.

Après suspension de séance, le Président fait lecture du projet de délibération :

Vu la Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant la nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe)

Vu le seuil minimal de population des EPCI à fiscalité fixé à 15 000 habitants par la loi NOTRe

Vu la date de mise en œuvre du nouveau schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) pour le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Vu le projet de schéma départemental de coopération intercommunale des Côtes d'Armor présenté par Monsieur le Préfet le 13 octobre 2015

Considérant que le projet de schéma départemental de coopération intercommunale propose une fusion de la Communauté de communes du Pays de Matignon avec la Communauté de communes de Plancoët Plélan

Considérant que les élus du Pays de Matignon souhaitent continuer à étudier les deux possibilités de rapprochement suivantes :

- Une intercommunalité « est-costarmoricain » regroupant les EPCI suivants : Lamballe Communauté, Pays de Moncontour, Côte de Penthièvre, Arguenon Hunaudaye, Pays de Duguesclin
- Une intercommunalité à l'échelle du Pays de Dinan

Daniel PAULET fait une observation : il n'est pas convenable de mettre « une intercommunalité à l'échelle du Pays de Dinan ». En effet, l'ensemble de ce territoire n'est pas concerné.

Il est donc proposé au Conseil Communautaire de se prononcer sur la proposition de schéma du Préfet des Côtes d'Armor.

Un vote à bulletin secret est demandé.

Marie-Thérèse SALOU et Gervais LE BOUC sont nommés scrutateurs.

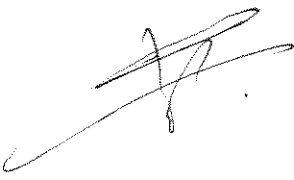
Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et après vote à bulletin secret dont le résultat est le suivant :

- 28 votants
- Bulletin nul : 0
- Suffrages exprimés : 28
  - o Contre : 22
  - o Pour : 5
  - o Abstention : 1

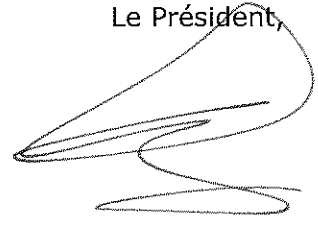
**EMET** un avis défavorable sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale des Côtes d'Armor

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 22 heures.

Le Secrétaire de séance,

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping, fluid strokes that form a stylized, somewhat abstract shape.

Le Président,

A handwritten signature in black ink, featuring a large, prominent loop at the top that tapers into a series of horizontal, wavy lines below.